



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL\_2023\_0036-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 03 mars 2023**

**Délibération n° 36**

Date de la Convocation :  
vendredi 24 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration** :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Absent(e)** :

Madame Mathilde BOURGIN

**Secrétaire de séance** : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Lucette BLEU Finances

<b>Objet</b> :	Régie d'avance relais animations adolescents secteur Val Vert : demande de remise gracieuse
----------------	---

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

Le 18 octobre 2022, un déficit s'élevant à 20 € a été constaté, lors d'une vérification de la régie d'avances Relais Animations Adolescents, par les Services de la Gestion Comptable.

En conséquence, une procédure de mise en débet a été mise en œuvre par le comptable public assignataire à l'encontre du régisseur, Madame Camille BOUQUET, personnellement et pécuniairement responsable des fonds lors des faits.

Comme le veut la procédure, le régisseur a sollicité une demande en décharge de responsabilité ainsi qu'une demande de remise gracieuse de la somme laissée à sa charge.

Délibération n°36 du vendredi 03 mars 2023



Conformément à l'instruction codificatrice sur les régies du 21 avril 2017, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la demande présentée par le régisseur.

La décision d'accorder ou non la demande de remise gracieuse appartient ensuite au Ministre chargé du budget ou au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Dans le cas où l'Assemblée refuserait cette prise en charge, le débet restera à la charge du régisseur qu'il devra combler avec ses deniers personnels.

Le contrôle effectué par les Services de la Gestion Comptable a permis de déterminer que le débet de 20 € relève de la gestion du précédent régisseur.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

Le Conseil Municipal :

- ÉMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur, Madame Camille BOUQUET, pour la somme laissée à sa charge soit 20 €,
- PROCÈDE à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée, sous réserve de la décision du Directeur Départemental des Finances Publiques,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 3 mars 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03  
mars 2023